



MAIRIE
de
84110 ROAIX
Tél:04.90.46.11.46
Fax:04.90.46.14.05

PROCES VERBAL

Séance ordinaire du 28 Décembre 2022

Date convocation :
20 décembre 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Nombre de conseillers
présents : 14

Tous les membres présents : Durand Laurent, Nevet-Mouttet Amélie, Chabaud Bernard, Mounier Chantal, Jouvry Olivier, Bonfils Frédéric, Alexis Rosy, Urban Géraldine, Bayle Corinne, Corralès Stéphanie, Chaniet Olivier, Maillet Edwin, Vranckx, Fournier François Michèle sauf Chave Natalia ayant donné procuration à Nevet-Mouttet Amélie.

Absent excusé :

Président de séance : Durand Laurent, Maire.

Secrétaire de Séance :

Le Maire ouvre la séance à 18h30 et lit le PV précédent. Après lecture du PV précédent (14.12.2022) et signatures par le secrétaire de la séance précédente, Madame Vranckx Michèle du PV précédent, le Maire fait l'appel et donne l'ordre du jour.

1. Demande d'emprunt auprès de la Banque des Territoires (CDC) pour l'opération « Aménagement de la place de Verdun »- Délibération N° 2022 D 64

PRET POUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

PSPL

AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES ET A LEURS GROUPEMENTS

DELIBERE

Pour le financement de l'opération « Aménagement de la place de Verdun, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de **380 000,00 €** et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : SPL

Montant : 380 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 3 mois

Durée d'amortissement : 35 Ans

Dont différé d'amortissement : 12 mois

Périodicité des échéances : TRIMESTRIELLE

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,60 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : échéance et intérêts prioritaire

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Le Conseil vote pour à 12 voix, contre 1 voix et abstentions 2 voix.

A cet effet, le Conseil autorise Monsieur le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds et à inscrire les crédits au budget communal 2023.

FIN DE SEANCE

19h20

Le Maire

Le secrétaire de séance

